



L'ECHO BOISSILLON

N°49 – Juillet 2024



Horaires des services municipaux

Mairie

(01.64.57.76.76)

Mar, Jeu, Ven: 14h-17h

Mer: 9h-12h/14h-18h

Sam: 9h-12h

Agence Postale

(01.69.23.39.79)

Mar, Mer, Jeu, Ven :

10h30-12h/16h-19h

Sam : 10h - 12h

Bibliothèque

(01.64.57.73.78)

Mer : 10h-12h/14h-18h

Sam : 9h30-12h30

Permanences Urbanisme

Tous les premiers
lundis du mois de
18h30 à 20h sur
rendez-vous.

Madame le Maire

vous reçoit sur rendez-
vous.

Sommaire

Edito	p 2	Concert CCEJR 'Le bel été' le 12/07	p14
Porte-drapeaux à l'école élémentaire	p 3	Théâtre à Boissy (16 Novembre)	p14
Cérémonie du 8 Mai	p 3	Rappel Journée de l'Environnement	p14
Cérémonie au cimetière américain	p 4	Précision sur les nuisances sonores	p15
Exposition « École d'autrefois »	p 5	Rappel extinction éclairage public	p15
Fête patronale – Les bancs de l'amitié	p 6	Rappel Règles pour boîte aux lettres	p16
Spectacle des écoles–Boum de l'école	p 7	Gala de danse Origin'Elles	p16
Rétrospective Les Mille Potes	p 8	Les 6h de Boissy – Eva pour la vie	p17
Plaques signalétiques sur la commune	p 9	Fermetures estivales à Boissy	p17
Travaux d'été–Retrait borne emballage	p10	Fin d'année scolaire et vide Grenier	p18
Résultats des élections à Boissy	p11	Renumérotation des lignes de Bus	p18
Astreintes administratives	p12	Antony Hamoud	p19
Début des locations Résidence Sénior	p13	Etat civil – Urbanisme - Agenda	p20



édito

Mesdames, Messieurs, chers Boissillons

La période estivale est toujours un moment propice pour partager des instants festifs et de détente. Mais période estivale ne rime pas forcément avec inactivité.

Comme chaque année, la municipalité et les services municipaux vont profiter de l'été pour préparer la rentrée de septembre et faire le point sur les diverses réparations, entretiens, et dossiers en cours.

L'équipe municipale reste mobilisée sur des projets dont la mise en œuvre est prévue à plus ou moins longue échéance et dont la concrétisation est soumise à de nombreux éléments, comme l'évolution des normes et augmentation du coût des travaux.

Si la reprise de septembre rime avec retour au travail, elle sera également le moment pour s'inscrire à de nouvelles activités ou tout simplement les poursuivre. Ces inscriptions devront se faire directement auprès des associations qui agissent toute l'année et contribuent au dynamisme de notre commune. En effet, les forums dédiés aux associations sont très nombreux à cette période dans les différentes communes. Nos associations étant très peu nombreuses à œuvrer sur la commune, la tenue d'un Forum n'a pas de sens.

Ce nouveau numéro de « l'Echo Boissillon » sera une fois de plus le garant des actions de la municipalité, des agents et des élus.

Bel été à tous !

SYLVIE SÉCHET





Des porte-drapeaux à l'école élémentaire

Le jeudi 2 mai 2024, des représentants de l'Union Nationale des Combattants, sur une demande de Mme DELPHINE BADLOU, directrice de l'école élémentaire ANNE FRANK, ont effectué une intervention auprès des élèves de CM1 et CM2 pour leur présenter l'Association et leur expliquer la symbolique du drapeau. En fin d'intervention ces représentants ont envisagé la nomination de porte-drapeaux dans la classe de CM1 pour un mandat d'un an.

Ont été nommés : EMILIE COURTOIS, porte-drapeau titulaire, et LOGAN FORNARA, porte-drapeau suppléant.

Cette représentante junior sera accompagnée par une institutrice et encadrée par Mr ROGER BERGERON représentant de l'Association à BOISSY-LE-CUTTÉ lors des commémorations.

En présence de Mr ROGER BERGERON, de Mme MONIQUE ZAMPERLINI, de l'équipe enseignante et des élèves de l'école, la remise du drapeau a été réalisée avec un cérémonial au pied du monument aux morts organisé par les représentants de l'Union Nationale des Combattants présents dans un moment chargé d'émotion.

Depuis, EMILIE a participé avec beaucoup de respect à la cérémonie du 8 mai à BOISSY-LE-CUTTÉ et du 25 mai 2024 au Mémorial du Cimetière Américain de VILLENEUVE SUR AUVERS.

MONIQUE ZAMPERLINI



Cérémonie du 8 Mai

En présence de Mme MARIE-CLAIRE CHAMBARET, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'ESSONNE, nous avons célébré le 79^{ème} anniversaire de la Victoire de la France et des pays alliés à la seconde guerre mondiale de 1940-1945. En introduction à cette cérémonie, il a été rappelé que nous allions fêter cette année le 80^{ème} anniversaire du débarquement des alliés sur les plages de Normandie le 6 juin 1944.

Pour débiter cette célébration les Conseillers Municipaux Juniors : MANON, NOËLIE et MAYRON ont lu un texte sur le devoir de mémoire. Puis M. XAVIER SEVERE, Conseiller Municipal, a lu le texte transmis par M. LE CORNU, Ministre des Armées et de Mme PATRICIA MIRALLES chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire, qui soulignait le courage et la détermination des soldats dont un grand nombre est mort pour préserver notre liberté.

Mme Le Maire SYLVIE SÉCHET dans son discours a insisté sur l'importance de ne jamais oublier cette période de notre histoire face à la fragilité de la paix.

Des gerbes ont été déposées dans le recueillement par M. CHRISTOPHE LANJUIN, sergent-chef du corps des Sapeurs-Pompiers, par Mme MARYSE LAUMONNIER, représentante de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'ALGÉRIE, du MAROC et de la TUNISIE, par Mme MARIE-CLAIRE CHAMBARET et par Mme Le Maire SYLVIE SÉCHET, au nom de la commune de BOISSY-LE-CUTTÉ. Tous étaient accompagnés de deux Conseillers Municipaux Juniors.



La Marseillaise a clôturé la commémoration. Un pot de l'amitié a été offert aux personnes présentes.

MONIQUE ZAMPERLINI

Cérémonie au mémorial du cimetière américain de VILLENEUVE SUR AUVERS

Le samedi 25 Mai 2024 à 10h, a eu lieu la célébration du 80^{ème} anniversaire de la libération des communes du Sud de l'ESSONNE et du débarquement des alliés en Normandie le 6 juin 1944, organisée et animée par l'Association de la MACVA au Mémorial. Mme MONIQUE ZAMPERLINI et les Conseillers Municipaux Juniors : MANON, NOËLIE, CLÉMENTCE, MYRIAM, TOMAS ainsi qu'EMILIE, la porte-drapeau junior de L'Union Nationale des Combattants ont représenté la Mairie de BOISSY-LE-CUTTÉ qui s'est associée à cette célébration sur invitation de Mme ARCCADI, Présidente de l'Association de la MACVA et de Mme HUTEAU Maire de VILLENEUVE SUR AUVERS.



Cette cérémonie qui a rendu hommage aux 543 combattants inhumés en ce lieu, s'est déroulée avec un cérémonial très élaboré et chargé d'émotion. Les Conseillers Municipaux Juniors et la porte drapeau Junior ont participé activement avec beaucoup de sérieux et d'implication. Ils ont manifesté des facultés d'adaptation évidentes, sans aucune préparation sur l'organisation, face aux tâches confiées (Défilé d'ouverture de la commémoration mené par des cornemuseurs, dépôts des gerbes et le salut aux armées).



De nombreux textes et discours pour rendre hommage au courage des combattants et sur l'histoire de la libération de la France ont été lus par un historien, par les représentants de la République (Sénateurs), les représentants des associations étrangères d'Anciens Combattants (ALLEMAGNE et ETATS UNIS). Des élèves de l'école élémentaire de VILLENEUVE SUR AUVERS ont lu un texte évoquant la symbolique du drapeau et un hommage aux porte-drapeaux.

Pour mettre à l'honneur tous les combattants, des enfants accompagnés d'adultes, tous vêtus de blancs, ont monté l'escalier du Mémorial pour planter dans deux jardinières placées sur la dernière marche, tous les petits drapeaux des pays alliés.



Un dépôt de gerbes a été effectué, avec la participation des Conseillers Municipaux Juniors qui ont accompagné toutes les personnalités et les représentants des associations d'Anciens Combattants.

Après une Marseillaise chantée avec ferveur par les participants, un salut aux armées a été réalisé, ainsi qu'une remise de médaille et de son accession à un grade supérieur à un soldat honoré pour ses qualités de service.

Un survol du mémorial par des avions de l'époque a clôturé cette cérémonie riche en témoignages et en émotion.

Tous nos remerciements aux parents qui nous ont apporté leur aide dans l'accomplissement de cette mission.

MONIQUE ZAMPERLINI



Exposition « Ecole d'autrefois »

Petits et grands n'ont pas boudé leur plaisir de se rendre à l'école durant la dernière semaine de Mai. Cependant il s'agissait d'une classe particulière qui a accueilli les élèves de l'école élémentaire et les aînés du village. Dans la Salle du Conseil Municipal, la reconstitution d'une classe d'autrefois avec ses pupitres et son matériel scolaire a réveillé les souvenirs des plus grands et éveillé la curiosité des plus

jeunes. Ces derniers ont pu s'adonner au plaisir de l'écriture à la plume et des encriers, affublés de blouses et chaussés de sabots. La présence de M. MAUGE, ancien directeur de l'école entre 1998 et 2012 a permis un échange chaleureux avec les élèves sur l'école et le patrimoine du village. Aussi nombreux revinrent le samedi pour sentir une dernière fois la colle CLÉOPÂTRE et obtenir des images. Cette initiative comble la volonté de faire vivre notre communauté dans un principe d'échange intergénérationnel et assure le vivre ensemble.

L'Association « Le Musée à travers champs » et l'équipe municipale se font fort de surprendre et d'éveiller la curiosité lors de la prochaine exposition.

MATHIEU PONCIN « Le Musée à travers champs »





Cette année, comme cela avait été annoncé, la fête a été avancée au premier week-end de mai pour des raisons de disponibilités logistiques. Cela n'a pas empêché l'implantation de manèges du Vendredi au Dimanche (certes moins nombreux) au Parc Loisirs et la traditionnelle retraite aux flambeaux à la tombée de la nuit encadrée par la troupe des « PERCUTERREUX ». C'est au rythme d'une Batucada « endiablée » que le défilé muni de bâtons lumineux s'est rendu au parc loisirs.

SYLVIE SÉCHET



Inauguration des bancs de l'amitié

Au cours de leur campagne électorale, les candidats à l'élection de Conseiller Municipal Junior ont le devoir d'élaborer un projet destiné aux enfants. Pour cette mandature de 2022-2025, suite à un travail collectif avec l'équipe municipale, le projet choisi proposait d'installer un banc dans chaque cour de récréation des écoles. Cette action a pour objectif d'éviter la solitude d'un élève dans la cour en instaurant une relation pour créer un climat qui favorise la communication et reconforte.

Après leur investissement dans la décoration de ces bancs et leur vernissage, était venu le moment de la concrétisation de ce projet : l'offre aux enfants des écoles.

Après accord des équipes enseignantes, l'inauguration de ces bancs appelés « bancs de l'amitié », chacun accompagné d'une plaque qui indique un lieu caractérisé « Place de l'amitié », le prénom des Conseillers Municipaux et les années de mandature, a eu lieu le 27 juin 2024 lors de la fête de l'école. Afin d'officialiser l'évènement, les bancs et les plaques ont été installés par le service technique dans les deux cours de récréation et recouverts pour préserver la surprise.

L'inauguration s'est déroulée dans chaque école, après la distribution des dictionnaires, autour de la lecture d'un texte réalisée par les Conseillers Municipaux Juniors : MANON, MYRIAM, NOÉLIE, MAYRON, ainsi que CLÉMENCE et TOMAS élèves au collège. Ils ont expliqué leurs sentiments et leur intention.

Le dévoilement du banc s'est produit au début de la lecture et celui de la plaque à la fin. Cet évènement a confirmé leur appropriation du projet accompli.

MONIQUE ZAMPERLINI





Remise des dictionnaires à la fête des écoles

En raison des contraintes météorologiques, la fête des écoles prévue le 22 juin 2024 a été reportée au 27 Juin à partir de 18h00. Pour les deux écoles, un spectacle de scénettes, de chants et de danses avec comme thème pour l'école élémentaire 'les jeux olympiques' et pour l'école maternelle 'les tropiques'. Animé par les équipes enseignantes et les ATSEM, ce spectacle a été présenté aux parents qui n'ont pas été avares d'applaudissements devant l'énergie mise en œuvre des plus petits aux plus grands.

Ensuite, Mmes SYLVIE SÉCHET et MONIQUE ZAMPERLINI ont procédé à la distribution des dictionnaires et des livres aux élèves de CE1, CM2 et à ceux de la grande section de l'école maternelle. Elles étaient secondées par des Conseillers Municipaux Juniors CLÉMENCE et TOMAS, élèves au collège, heureux de retrouver leurs anciens compagnons de jeux et leur ancienne école. Ils ont remis les ouvrages, après leur appel à des élèves intimidés mais fiers d'être à l'honneur.



MONIQUE ZAMPERLINI



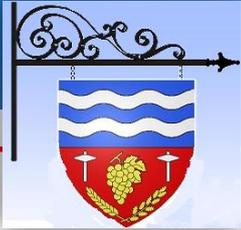
Boum de l'école ANNE FRANCK

La boum des élèves de l'école élémentaire a eu lieu le 25 juin 2024 à 18h30. Les enfants ont saisi cette occasion pour jouer et gagner une récompense pour les meilleurs, s'amuser et danser avec leurs camarades des différentes classes, dans une ambiance musicale animée par un prestataire à leur service.

Des demandes de musique actuelle lui ont été formulées pour rendre cette soirée très rythmée selon leurs désirs et leurs goûts avec respect et politesse aux dires de l'animateur. Un encas leur a été offert à 19h45 à l'extérieur pour refaire le plein d'énergie. Cette soirée s'est terminée à 21h30 avec le souhait d'une nuit ressourçante. Au revoir aux élèves de CM2 qui vont rejoindre le collège à la rentrée scolaire prochaine et à ceux qui changent de cadre de vie !

MONIQUE ZAMPERLINI





Plaques signalétiques sur la commune

La signalétique d'une commune est importante. Elle facilite l'identification des services locaux, des bâtiments administratifs et des zones de loisirs. Elle permet également de donner à certains lieux (écoles, bibliothèque, Parc Loisirs ...) un nom ou une observation en lien ou non avec l'histoire.

Depuis quelques années nous avons entrepris la pose de plaques et la rénovation de la signalétique sur différents bâtiments et supports de la commune.

Voici quelques-unes des plaques posées récemment :



HOMMAGE DE BOISSY AU 3^{ÈME} MILLÉNAIRE

**Sculpture réalisée les 06 et 07 septembre 2002
au festival des Arts à Boissy**

Auteurs : Patrick BAILLY - Dominique BECCARIA - Eric de St CHAFFRAY - Guillaume ROCHE

Thème :

*Personnage en marche sur une ligne symbolisant le franchissement du millénaire.
La forme est divisée verticalement de deux parties principales : une partie «mécanique»
représentant le côté industriel de l'homme et une partie plus déliée composée d'objets
représentant le côté inventif et poétique de l'homme.*

Matériaux :

*Acier fourni par les établissements DOUSSET.
Objets usuels détournés fournis par les habitants et artisans du village.*

Poids : 500 kg



Pour quelles raisons le nom de AUGUSTE LOUIS CANIVET au Parc Loisirs ?

Après son décès en 1985 Monsieur AUGUSTE LOUIS CANIVET a fait un legs à la commune de BOISSY LE CUTTÉ, la condition étant d'utiliser ce legs sur un site communal.

Le legs a, par délibération, été utilisé pour différents aménagements du Parc Loisirs. Ces aménagements étant maintenant terminés, nous avons souhaité attribuer le nom du légataire au Parc Loisirs.

Parc Loisirs
Auguste Louis
CANIVET



SYLVIE SÉCHET



Ce cimetière n'est pas uniquement le lieu où reposent les défunts. C'est aussi un espace de souvenirs pour les vivants.

Afin que ce lieu reste propice au recueillement des familles et à la dignité dûs aux morts, cet espace doit être respecté et chaque sépulture entretenue.

Mairie Septembre 2023





Travaux d'été

Pour votre information, vous trouverez ci-dessous les principaux travaux planifiés pour cet été, effectués par le service technique ou par des entreprises :

École élémentaire

- Finition des peintures extérieures et intérieures
- Nettoyage complet des radiateurs de l'école (désembouage) et remplacement de radiateurs.
- Changement d'un vélux de la classe à l'étage par les Ateliers du bois.
- Reprise des murs de clôture de l'école par l'association Vir'Volt (juillet 2024).

École Maternelle

- Vérification des gouttières dans la cour de l'école
- Reprise du mur des deux classes

Pôle Santé

- Agrandissement du parking - Entreprise Essonne TP

Mairie

- Nettoyage complet des radiateurs (désembouage par une entreprise spécialisée)

Église / parking de l'église

- Reprise des moulures extérieures le long de l'église par la société DESTAS et CREIB
- Installation d'une Borne de recharge pour les véhicules électriques par les techniciens du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS).

Voirie

- Finalisation de l'installation des panneaux (plan communal de sécurisation) : après la pose des panneaux liés à l'arrêté municipal interdisant les véhicules de plus de 3,5 tonnes sur les rues des Vignes, Maréchal Foch, des Vallées et route de Longueville, la pose des panneaux continue avec les panneaux liés au stationnement sur l'ensemble de la commune.
- Entretien voiries et espaces verts

Le Département envisage de procéder à des travaux sur les bandes de roulement situées sur la RD191 Grande Rue et Rue de la Libération ainsi que sur la structure de la voirie rue de la Libération.

Le calendrier n'est pas encore établi, mais l'intervention se fera en 2 phases :

- 1^{ère} partie : de l'entrée de ville côté Parc Loisirs jusqu'au Maximarket. Une partie des travaux devrait être réalisée d'ici la fin 2024.
- 2^{ème} partie : de l'entrée de ville côté STRF jusqu'au Maximarket nécessitant une reprise de la structure de la voirie. Ces travaux n'interviendront que bien plus tard puisque la CCEJR devra d'abord intervenir pour rénover le réseau d'eau potable (en 2025) avant que le département ne puisse intervenir sur la structure de la voirie et ne refasse l'enrobé.



SYLVIE SÉCHET & JURGEN ALLEAUME



Retrait définitif des bornes pour les emballages ménagers sur le site du « Camping »

La commune de BOISSY LE CUTTÉ étant collectée en porte à porte (bac jaune) pour tous les papiers et les emballages ménagers recyclables, nous avons demandé le retrait de la borne qui était située à hauteur du « camping ». Sur ce site ne restent que les bornes pour la collecte du verre.

Ce retrait a été demandé suite aux nombreux dépôts « sauvages » effectués au niveau de cette borne, bien souvent par des personnes n'habitant pas BOISSY.

En cas de dépôt d'emballage en quantité importante, vous pouvez vous rendre directement en déchèterie.

SYLVIE SÉCHET



Résultats des élections Européennes à BOISSY LE CUTTÉ

Le Dimanche 9 Juin avaient lieu les élections Européennes qui vous proposaient de choisir vos représentants parmi 38 listes. Sur les 861 électeurs européens présents sur les listes électorales de BOISSY LE CUTTÉ, 377 se sont déplacés pour cette élection (43,79%) (abstention : 56,21%, 1 vote blanc et 4 votes nuls). Les résultats vous sont présentés ci-dessous (informations et représentation issues en partie du site « l'Internaute »). Seules sont mentionnées dans les tableaux ci-dessous les listes ayant obtenu des voix sur BOISSY LE CUTTÉ lors de cette élection, les 20 autres listes n'y figurent donc pas).

J-MICHEL DUMAZERT

Tête de liste Liste	Boissy-le-Cutté % des voix
Jordan BARDELLA Liste du Rassemblement National	44,62% (166 voix)
Valérie HAYER Liste Ensemble	10,22% (38 voix)
Raphaël GLUCKSMANN Liste d'union à gauche	9,95% (37 voix)
Manon AUBRY Liste de La France insoumise	7,80% (29 voix)
Marie TOUSSAINT Liste Les Ecologistes	4,84% (18 voix)
Hélène THOUY Liste Divers	3,76% (14 voix)
François-Xavier BELLAMY Liste des Républicains	3,76% (14 voix)
Marion MARÉCHAL Liste Reconquête !	3,49% (13 voix)
Jean LASSALLE Liste divers droite	2,42% (9 voix)

Léon DEFFONTAINES Liste du Parti communiste français	1,88% (7 voix)
Jean Marc GOVERNATORI Liste écologiste	1,88% (7 voix)
François ASSELINEAU Liste Divers	1,34% (5 voix)
Florian PHILIPPOT Liste d'extrême droite	1,34% (5 voix)
Nathalie ARTHAUD Liste d'extrême-gauche	1,08% (4 voix)
Yann WEHLING Liste écologiste	0,81% (3 voix)
Audric ALEXANDRE Liste Divers	0,27% (1 voix)
Selma LABIB Liste d'extrême-gauche	0,27% (1 voix)
Guillaume LACROIX Liste divers gauche	0,27% (1 voix)

Résultat de la législative dans la 2ème circonscription de l'Essonne

Tête de liste Liste	Circonscription	Boissy-le-Cutté
Nathalie Da Conceicao Carvalho (Ballotage) Rassemblement National	40,30%	47,52%
Mathieu Hillaire (Ballotage) Union de la gauche	26,54%	22,93%
Naïma Sifer (Ballotage) Ensemble ! (Majorité présidentielle)	22,09%	19,21%
Pierre Mayeur Divers droite	3,36%	3,31%
Alexandre Lienhard Ecologistes	2,87%	2,69%
Jacques Borie Ecologistes	2,27%	1,65%
Carla Tarcy Reconquête !	1,71%	1,86%
Mathilde Phan Hieu Extrême gauche	0,85%	0,83%

Résultats du 1er tour des élections législatives à BOISSY LE CUTTÉ

Le Dimanche 30 Juin avait lieu le 1^{er} tour des élections législatives anticipées suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Pour ce 1^{er} tour, le taux de participation à BOISSY-LE-CUTTÉ était de 63,47% (497 votants sur 783 inscrits) pour une abstention de 36,53%. Il y a eu 2,21% de votes blancs et 0,40 % de votes nuls. (Infographie extraite du site l'Internaute).

J-MICHEL DUMAZERT

ZOOM
SUR

Essonne
LE DÉPARTEMENT

LE DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE PRÉSENTE

FESTIVAL 
ESSONNE EN SCÈNE
PAR LES FRANCOPHILES

MIKA • HOSHI
ETIENNE DAHO
MATMATAH • KYO
SANTA • CLARA YSÉ
...

Depuis 2019, le Département de l'Essonne vous donne rendez-vous au festival RTL2 Essonne en scène. Cette année, le festival aura lieu les 30 et 31 août dans le cadre féérique du Domaine départemental de Chamarande. Un moment convivial et accessible à tous pour découvrir la jeune garde musicale essonnienne : Belle Vedhere, Vertiges et Blanche Esther. Mais surtout l'occasion rêvée de venir écouter Mika, Hoshi, Étienne Daho, Matmatah, Kyo, Santa ou encore Clara Ysé dans cet écrin de verdure.

Programmation et billetterie sur :
festivalrtl2essonneenscene.fr



Astreintes administratives



Compte tenu des problèmes récurrents rencontrés par la municipalité en termes d'autorisation d'urbanisme et pour ne pas pénaliser les personnes qui 'jouent le jeu' et déclarent ce qu'elles font et font ce qu'elles déclarent, la municipalité a décidé de mettre en application l'article 48 de la loi N°2019-1461 du 27 Décembre 2019. Cet article de loi précise qu'en cas d'infraction (sur les autorisations d'urbanisme) ayant fait l'objet d'un procès-verbal, l'autorité compétente (donc la commune en matière d'urbanisme) peut, après avoir invité l'intéressé à présenter ses observations, le mettre en demeure, dans un délai qu'elle détermine, soit de procéder aux opérations nécessaires à la mise en conformité de la construction, soit de déposer, selon le cas, une demande d'autorisation ou une déclaration préalable visant à leur régularisation, et ce indépendamment des poursuites pénales qui peuvent s'ensuivre pour réprimer l'infraction.

En d'autres termes, quand la mairie constatera une construction non autorisée (un abri de jardin non déclaré par exemple) ou une construction ne correspondant pas à ce qui a été décrit dans les demandes d'urbanisme (un garage non construit alors qu'il était prévu sur les plans, une clôture ne correspondant pas à ce qui a été déclaré, ...), elle fera dresser un procès-verbal de constatation d'infraction dans un premier temps et mettra en demeure le fautif, dans un délai qu'elle détermine elle-même, de se mettre en conformité avec les documents d'urbanisme de la commune ou avec les déclarations d'urbanisme acceptées par la commune.

Si on s'arrêtait là, il n'y aurait pas grand-chose de nouveau et les récalcitrants continueraient à jouer la montre en se disant que cela passera avec le temps ... mais là où cette loi devient intéressante, c'est qu'elle autorise la municipalité à assortir cette mise en demeure d'une astreinte d'un montant maximal de 500€ par jour de retard. Cette astreinte sera appliquée après l'expiration du délai imparti par la mise en demeure si l'infraction n'a pas été levée et sans observations recevables de l'intéressé.

L'astreinte financière et le délai de mise en œuvre associé dépendent d'un barème fixé par arrêté municipal disponible en mairie ou sur le site de la commune. Le dispositif commence à 30€ par jour à partir du 15^e jour suivant la mise en demeure pour une non-conformité régularisable sur une autorisation d'urbanisme (un garage non construit alors qu'il figure sur les plans par exemple) et peut monter jusqu'à 500€ par jour à partir du 15^e jour pour des travaux non régularisables et sans autorisation en passant par 200€ par jour pour des travaux régularisables mais non déclarés ou une absence d'autorisation d'urbanisme.

La loi prévoit que le montant total des sommes résultants de l'astreinte ne peut excéder 25.000€ (art. L482-1) sans que cela ne présage des poursuites pénales encourues par le contrevenant et cela ne légalisera pas pour autant une construction non déclarée ou non conforme.

Cette loi permet aussi à la mairie de demander la consignation entre les mains d'un comptable public d'une somme équivalente au montant des travaux à réaliser qui sera restituée à l'intéressé au fur et à mesure de l'exécution des mesures prescrites (l'opposition à cette mesure devant un juge n'a pas de caractère suspensif - art. L482-3).

Juste un rappel qui a son importance, la municipalité prévoit, depuis le mandant précédent, des permanences urbanisme régulières pour vous aider dans vos démarches.

J-MICHEL DUMAZERT

NOUS IMAGINONS VOS LIEUX DE VIE

BOISSY LE CUTTÉ L'ORÉE DU BOIS

21 appartements en location sociale, salle commune et local infirmerie

Appartement 2 pièces à partir de 280,14 € H.C.
Appartement 3 pièces à partir de 394,32 € H.C.*

Date de livraison 3^{ème} trimestre 2024

Valloire Habitat

www.valloire-habitat.com

Début des locations sur la Résidence Sénior (l'Orée du bois)

Il est désormais possible de déposer vos dossiers de candidature pour les locations des appartements de la Résidence Sénior.

Sauf imprévus, les dates de location débuteront au 18 Septembre 2024.

Cette résidence dispose de 11 T2 de 40 à 47m² et de 10 T3 de 64 m², de 25 places de stationnement, d'un local infirmerie et d'une salle commune (ces 2 locaux devraient être gérés par la municipalité).

Les appartements sont équipés de chaudière murale à gaz à condensation (pour le chauffage et eau sanitaire) et un ascenseur desservira les étages. Les appartements en rez-de-chaussée disposent d'un petit jardin, les autres possèdent un balcon.

Pour tout renseignement concernant la constitution des dossiers de candidature, s'adresser à la mairie aux heures d'ouverture.

J-MICHEL DUMAZERT

ZOOM SUR

Essonne LE DÉPARTEMENT

LA SAISON CULTURELLE 2024 EN ESSONNE

De mai à octobre, le Département de l'Essonne vous propose une saison culturelle riche, de qualité et accessible à tous !

Cette année encore, la programmation sera synonyme d'effervescence, mêlant une multitude d'événements : expositions, concerts, animations, ateliers, visites, spectacles... De quoi ravir le plus grand nombre d'entre vous ! Elle sera aussi ponctuée de grands rendez-vous avec le Festival RTL2 Essonne en scène, les Journées européennes du patrimoine, les Rendez-vous aux jardins, ou encore l'Olympiade culturelle.

Retrouvez toute la programmation culturelle 2024 dans le livret Essonne & Culture. Cet ouvrage est disponible en version papier dans votre commune ou votre intercommunalité, les Offices de tourisme et les sites départementaux ou en version numérique via le QR code ci-dessous.



Tout le programme

essonne.fr @ f o x in d

ZOOM SUR

Essonne LE DÉPARTEMENT

Hortilio

L'APPLICATION QUI DONNE ENVIE DE JARDINER !

Le Département de l'Essonne met à votre disposition une application mobile gratuite pour tout apprendre sur le jardinage écologique !

Que vous soyez des jardiniers novices ou experts, téléchargez l'application et retrouvez des conseils personnalisés, des fiches pratiques, et des tutos pour cultiver la biodiversité chez vous : planter local, jardiner écoresponsable, identifier et recenser les plantes présentes dans votre jardin ou sur votre balcon. Vous pourrez également, grâce au forum, partager vos savoirs et bonnes pratiques aux autres utilisateurs. N'attendez plus !



essonne.fr



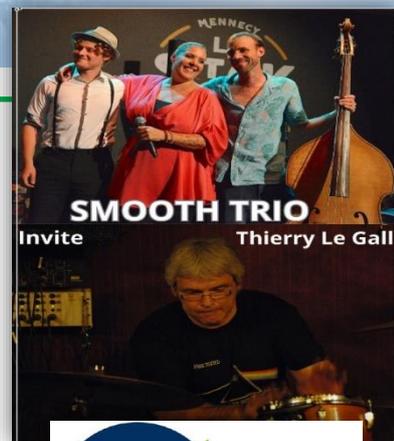


Concert le vendredi 12 juillet à 20h30 Salle des fêtes à BOISSY LE CUTTÉ

Par le groupe **SMOOTH TRIO**
Invité Thierry LE GALL

Le SMOOTH TRIO composé de LAURELINNE MAHLER (chant), PASCAL BLANCHIER (contrebasse), VINCENT LANVIER (guitare) invite pour un concert exceptionnel le batteur THIERRY LEGALL (Blue fever et d'autres...) autour d'un répertoire jazz chanté ou se pose délicatement la voix grave et suave de LAURELINNE sur un tapis de swing et de musiques latines.

VINCENT LANVIER est un professeur de l'un des conservatoires communautaires.



Théâtre à BOISSY LE CUTTÉ (16 Novembre à 16h)

Pièce de théâtre à partir de 5 ans.

"DOUBLE V-PRODUCTION" et "Le THÉÂTRE DARIUS MILHAUD" présentent :

« **Le drôle de Noël de Madame SCROOGE** ».

Pièce écrite et mise en scène par Vincent Auvet. (D'après le célèbre conte " A Christmas Carol " de Charles Dickens)

Réservations obligatoires : 06 22 02 09 22 ou tdm.adm@orange.fr

Tarifs : 7 euros pour les Boissillons / 10 euros pour les extérieurs.

Résumé de la pièce :

À Londres, Madame SCROOGE est la riche héritière de Monsieur SCROOGE (l'inventeur des fameux bonbons chocolatés les "Scroogies").

Comme lui, elle est d'une avarice folle et chaque année elle fuit " L'esprit de Noël " se refusant à toute forme de générosité, ne voulant faire de cadeaux à personne, n'ayant aucun geste envers les plus pauvres. Même son unique neveu, le courageux TOMMY, ne parvient pas en cette veille de Noël à la convaincre d'ouvrir un peu son cœur et de distribuer ne serait-ce qu'une seule pièce d'or de son immense fortune.

Mais, c'est sans compter sur la fée "CHRISTMAS", une bonne fée pleine de "loufoquerie" qui a plus d'un tour de malice dans son chapeau pointu.

Ses nombreux tours de passe-passe et ses formules magiques vont entraîner cette veille avare de Madame SCROOGE dans un tourbillon de situations aussi drôles que cocasses mais parviendra-t-elle à la rendre plus généreuse ?



Une Journée de l'Environnement portée sur la valorisation des Déchets

Petit rappel : Cette année, la journée de l'environnement aura lieu le samedi 21 septembre 2024. Pour cette nouvelle édition, en plus du classique ramassage des déchets mené par les deux écoles de la commune, la municipalité relance le ramassage du Samedi Matin réalisé par les habitants.

Puis, nous vous proposons un « Repar' Day » en partenariat avec LA RECYCLERIE DU GÂTINAIS, organisées dans la salle des fêtes, de 10h00 à 17h00, pour pouvoir sensibiliser sur l'excès de déchets dû à la surconsommation d'appareils électroménagers, les tondeuses, les motoculteurs, le matériel informatique, les vélos, etc.



Une petite précision sur les nuisances sonores...

Lorsque vous constatez une nuisance sonore, la seule façon pour qu'elle soit prise en compte de manière officielle et la faire cesser rapidement est de la faire constater par la Gendarmerie. En effet, sans preuve matérielle, vous ne pourrez que très difficilement faire valoir vos droits et la preuve la plus aisément disponible sera la constatation sur le fait par la Gendarmerie.

La toute première étape étant bien entendu d'essayer de faire comprendre au fauteur de trouble qu'il dérange son entourage et c'est ce que vous demandera en premier lieu la Gendarmerie. Mais soyons honnêtes, même si cela suffit parfois à faire cesser la nuisance, cela ne suffit pas toujours vis-à-vis d'un voisin récalcitrant.

Pour la suite et si vous souhaitez que ce bruit cesse rapidement, le plus efficace sera que la Gendarmerie se déplace, d'une part pour constater les nuisances et surtout pour effectuer un rappel à l'ordre (la Gendarmerie a connaissance de l'arrêté municipal mais vous pouvez quand même l'avoir sous la main), voire une verbalisation du contrevenant.

Vous l'aurez compris, il est inutile d'appeler la mairie pour faire cesser rapidement une nuisance sonore. D'une part parce que le personnel communal ne fera rien de plus que vous vis-à-vis du voisin bruyant et qu'il est sûrement déjà occupé à une autre tâche d'entretien sur la commune. D'autre part, il ne pourra, pas plus que vous, dresser un procès-verbal de constatation et il ne pourra pas verbaliser non plus. Madame le Maire n'est pas non plus disponible à tout moment et la plupart des élus travaillent tout comme la plupart d'entre vous.

Il est tout aussi inutile de laisser un message vocal sur le répondeur de la mairie pour vous plaindre de votre voisin en dehors des heures d'ouverture de la mairie, cela ne règlera pas votre problème immédiat et aucune constatation ne pourra être effectuée a posteriori. Encore une fois, dans ce genre de trouble, seule la constatation sur le fait pourra faire foi !

Enfin, il n'est pas judicieux non plus de signaler à la mairie par mail que vous subissez des nuisances sonores de la part de votre voisin sans en apporter les preuves. Quand la mairie prendra connaissance de votre mail, la nuisance aura probablement cessé et plus aucune constatation ni action ne sera possible.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, la lutte contre les nuisances sonores commence par du bon sens et la procédure est toujours la même comme pour tout trouble entre particuliers, d'abord essayer de discuter calmement, puis faire appel à un conciliateur si cela ne suffit pas mais dans tous les cas avoir des preuves et donc une constatation par la Gendarmerie.

J.MICHEL DUMAZERT



Nuisances sonores

Avec l'arrivée des beaux jours, chacun s'affaire à agrémenter son environnement, quoi de plus normal...

Un petit rappel concernant les bruits de voisinage réglementés par un arrêté municipal modifié en 2020 (les horaires ont évolué).

Les travaux de bricolage et jardinage effectués à l'aide d'engins bruyants (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, bétonnière, ...) sont autorisés:

- Les jours ouvrables de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 18h30
- Les dimanches de 9h à 11h30
- Dimanche après 11h30 et jours fériés tout bruit est interdit



**Jusqu'à 180€
d'amende**



Extinction de l'éclairage public

Juste un rappel pour ceux qui l'auraient oublié. Dans le cadre de l'opération de réduction de la pollution lumineuse et de la maîtrise de la consommation énergétique, la CCEJR, en partenariat avec les communes de son territoire, a souhaité la mise en place d'une extinction totale de l'éclairage public sur une période de 3 mois.

L'extinction de l'éclairage public sur BOISSY-LE-CUTTÉ est prévue du 1^{er} juin au 31 août 2024.

L'extinction partielle de l'éclairage public sera reprise dès le 1^{er} septembre de 23h00 à 5h00.





Des règles à respecter pour votre Boîte aux Lettres

Cet article reprend en partie celui déjà diffusé dans l'EB42 d'Octobre 2022.

Même si le courrier devient un élément de moins en moins prépondérant parmi les outils de communication de notre société, votre boîte aux lettres reste bien souvent le seul moyen de savoir vous localiser dans la rue.

La distribution des envois non remis contre signature s'effectue en boîte aux lettres (normalisée) située à l'entrée de la propriété, en bordure de voirie ouverte à la circulation publique, accessible aux véhicules automobiles ou dans le hall d'entrée de l'immeuble collectif. L'identification (coordonnées mentionnées sur la boîte aux lettres) est, de fait, très importante.

La notion d'accessibilité depuis la voirie publique est aussi importante, comme le précise l'article R 1-1-5 du code des postes et communications électroniques qui prévoit explicitement un aménagement de la distribution: "en présence de circonstances exceptionnelles, notamment lorsque l'accès à la boîte aux lettres du destinataire présente des difficultés substantielles ou lorsque la distribution entraîne un danger pour le préposé, **La Poste sera le cas échéant exonérée de son engagement de délai** et se réserve le droit d'aménager la distribution. Dans ce cas, après information préalable du destinataire, les envois seront conservés et retirés par le destinataire, dans les conditions prévues à l'article 3.2.6".

Dès maintenant vérifiez que votre boîte aux lettres est facilement accessible depuis la voie publique et qu'elle mentionne bien vos noms, prénoms et adresse.

J-MICHEL DUMAZERT



Gala de danse Origin'Elles

Pour sa première année d'activité sur notre commune, l'association de danse Origin'Elles a organisé un gala de danse, le 2 juin dernier.

Malgré le faible nombre d'adhérents pour cette première année, le public a répondu présent avec environ 70 spectateurs ! Une participation de 5€ par spectateur a permis de faire un peu de trésorerie pour l'association. De multiples chorégraphies et des univers musicaux variés le tout dans une bonne ambiance a fait de ce premier gala de danse une vraie réussite. Tout s'est bien passé du début à la fin, notamment avec un buffet sucré et salé (provenant respectivement de la boulangerie et Des délices de Tony, tous les deux présents sur la commune) offert à tous pour clôturer cet après-midi.

Information importante, pour la pérennité des activités de l'association sur notre commune : s'il n'y a pas un minimum de 8 adhérents dans chaque cours pour la saison 2024-2025, l'association ne pourra malheureusement pas continuer à donner des cours sur BOISSY-LE-CUTTÉ, ce qui serait fort dommage !

Une séance d'inscription est prévue le mercredi 4 Septembre à la salle des fêtes, de 16h à 19h30, donc si vous avez envie de vous inscrire, si vous souhaitez faire connaissance avec l'équipe de l'association, si vous avez des questions...vous savez ce qu'il vous reste à faire !





Les 6h de BOISSY LE CUTTÉ



Le samedi 8 juin a eu lieu la quatrième édition de notre événement solidaire contre le cancer pédiatrique au profit de l'association 'EVA pour la vie', coorganisé par la Municipalité et l'association Running pour l'espoir, au parc Loisirs AUGUSTE LOUIS CANIVET.

Nous avons eu la chance d'avoir, toute la journée, la participation du soleil mais malheureusement pas celle des visiteurs. Malgré diverses activités proposées et notamment le tournoi de quilles finlandaises, nous n'avons pas réussi à susciter votre curiosité et votre engagement pour cette noble cause. Quelques enfants se sont donnés à cœur joie, grâce au pass journée de 5€, dans la structure gonflable : leurs rires et leurs cris sont le symbole de notre combat !!!



Quelques visiteurs ont pu se désaltérer, se ressourcer autour de la buvette qui proposait boissons, sandwiches, crêpes et barbes à papa.

Le président de Running pour l'espoir a remercié grandement la Municipalité, les associations, les bénévoles pour leur dévouement, les dons effectués par la boulangerie le Fournil de Boissy, la pizzeria « pizza Ait », l'Intermarché d'Itteville, le PNR du Gâtinais, le Crédit Agricole et Carrefour.

Comme le dit l'adage, « il n'y a pas de petits profits, chaque gain est important ». Cette année, nous ne pourrions malheureusement reverser que 218€ et nous risquons de devoir faire nos adieux à la commune de BOISSY LE CUTTÉ mais espérons vous voir mobilisés le 21 septembre sur la commune de PRINGY (77).

XAVIER SEVERE



Fermetures estivales des services administratifs

- Mairie :
Fermeture les samedis 20/07 et 17/08
- Agence postale : du 05 au 27/08
- Bibliothèque : du 29/07 au 24/08



ZOOM SUR

Essonne
LE DÉPARTEMENT

REJOIGNEZ LES PROS DE LA CUISINE!

LE DÉPARTEMENT RECRUTE DANS LES 100 COLLÈGES DE L'ESSONNE

Le Département lance une vaste campagne de recrutement pour les métiers de la restauration scolaire. Des chefs de cuisine, des seconds de cuisine, des agents de restauration, autant de compétences qui permettent de faire fonctionner les restaurants scolaires des collèges au quotidien.

Ces postes présentent de nombreux avantages : pas de travail en soirée, les week-ends ou durant les vacances scolaires (sauf permanences).

Candidatez sur le site internet du Département : essonne.fr rubrique Offres d'emploi.

essonne.fr

📱 🌐 📺 📧 📷 📺 📷



Fin d'année scolaire & Vide Grenier

Chers Boissillons,

La fin de l'année scolaire est arrivée, marquant la conclusion d'une période riche en événements pour notre association de parents d'élèves, "Les enfants d'Anne et Niki". Malgré une météo souvent capricieuse, nous avons réussi à maintenir toutes nos activités prévues. Grâce à la participation et à l'engagement de tous, nous avons pu aider les écoles à organiser diverses sorties cette année, notamment grâce aux fonds récoltés lors de notre tombola printanière.

Nous avons clôturé cette année scolaire avec la fête des écoles, qui a rencontré un succès retentissant sous une météo clémente. Ce fut un moment de convivialité et de joie partagé par tous.

Pour marquer la rentrée, nous sommes ravis de vous annoncer l'organisation d'un vide-grenier le **dimanche 8 septembre 2024** au stade de Boissy. Ce sera l'occasion idéale de dénicher des trésors et de passer un agréable moment en famille. Nous prévoyons également des animations pour les enfants tout au long de l'après-midi, dont les détails sont en cours de réflexion.

Les inscriptions pour le vide-grenier sont déjà ouvertes ! Pour réserver votre espace, il suffit d'envoyer une demande par mail à enfants.anne.niki@gmail.com en précisant la superficie souhaitée. N'hésitez pas à en parler autour de vous et à inviter vos amis et voisins à participer.

Nous vous souhaitons à tous un très bel été et nous espérons vous voir nombreux à la deuxième édition de notre vide-grenier.

À très bientôt,

L'équipe de l'association "LES ENFANTS D'ANNE & NIKI"



ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION LES ENFANTS D'ANNE ET NIKI

Vide Grenier

8 SEPTEMBRE 2024

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT
Enfants.anne.niki@gmail.com

AU PARC DE LOISIRS (STADE)



Les lignes de bus changent de numéro

À partir du 2 septembre 2024, Île-de-France Mobilités met en place une évolution du réseau, accompagnée d'une renumérotation plus lisible et plus simple des lignes de bus et cars sur le territoire Essonne Sud-Ouest.

Pourquoi le numéro des lignes change ?

Actuellement, il existe des dénominations très différentes et des doublons dans les numéros de ligne (il existe 19 lignes '2' sur le réseau de bus actuel), ce qui complique la compréhension du réseau.

Comment se repérer dans les nouveaux numéros ?

L'Île-de-France a été découpée par départements et secteurs, chacun avec un code spécifique, selon le lieu de circulation de la ligne. Sur le territoire Essonne Sud-Ouest, toutes les lignes de bus commenceront désormais par **44**.

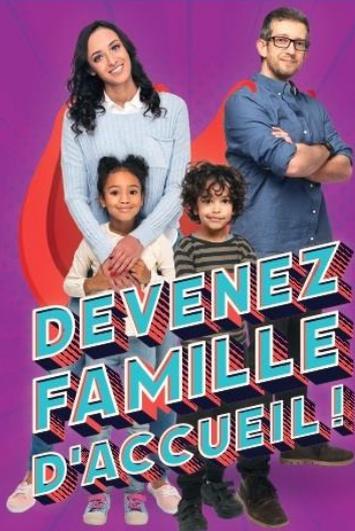
Le flyer explicatif de ces changements est disponible sur le site Web de la commune.

Avec cette nouvelle numérotation, les voyageurs pourront retrouver leur ligne de bus plus facilement lors d'une recherche sur l'application ou le site iledefrance-mobilites.fr, car elle sera la seule en Île-de-France à porter ce numéro.

Nouveau numéro	Ancien numéro	Destinations
SECTEURS CCEJR / CCVE		
4441	331	Étampes La Ferté-Alais
4442	319	Étampes Cerny

ZOOM
SUR

Essonne
LE DÉPARTEMENT



ASSISTANT FAMILIAL, UN MÉTIER QUI CHANGE DES VIES

L'assistant familial, appelé aussi « famille d'accueil », héberge à son domicile, moyennant rémunération, un ou plusieurs enfants de 0 à 18 ans et des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, en difficulté et confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Ce métier consiste donc à offrir un cadre éducatif, familial et relationnel qui permette à ces enfants ou adolescents de grandir dans de bonnes conditions. Pour pouvoir candidater au Département en tant qu'assistant familial, il faut d'abord obtenir un agrément de la Direction de la protection maternelle et infantile et de la santé, sur dossier et entretiens. La famille d'accueil bénéficie ensuite d'une formation préparatoire avant l'accueil du premier enfant, puis en alternance. Vous serez soutenu par une équipe pluridisciplinaire (assistants sociaux, éducateurs spécialisés, psychologues, autres assistants familiaux...).

+ d'infos au 01 60 91 99 00 ou sur

essonne.fr



ANTONY HAMOUD : Défenseur de la Sécurité Routière à Boissy

(Article rédigé par les proches d'Antony)

Depuis un an, ANTONY HAMOUD, 30 ans, s'est installé à BOISSY-LE-CUTTÉ avec son épouse.

Il s'est rapidement distingué par son engagement en faveur de la sécurité routière, notamment grâce à la création de l'association ARB (Assistance Routière Bénévole).

Une tragédie personnelle à l'origine d'un engagement

L'histoire d'ANTONY est marquée par une tragédie personnelle : la perte de son frère dans un accident de la route. Cet événement l'a profondément bouleversé et a été le déclencheur de son engagement en tant que secouriste bénévole. Il a consacré sa vie à la sécurité routière, à la prévention et à l'assistance des victimes d'accidents. ANTONY a commencé son parcours de secouriste en 2012 en tant que pompier volontaire et bénévole à la Croix-Rouge Française, lui permettant d'acquérir les compétences et la formation nécessaires pour intervenir efficacement dans des situations d'urgence.

Une présence reconnaissable

Les habitants de BOISSY-LE-CUTTÉ ont sans doute remarqué son véhicule marqué "Assistance aux victimes" entièrement équipé pour porter secours. Il témoigne de son engagement et de sa détermination à intervenir rapidement pour aider ceux qui sont dans le besoin.



L'association ARB : une communauté engagée

L'Association ARB rassemble aujourd'hui une vingtaine de membres passionnés et dévoués. Cette organisation joue un rôle crucial en fournissant une assistance immédiate aux victimes d'accidents de la route, en sécurisant les lieux d'accidents et en collaborant avec les services de secours professionnels. Les membres de l'ARB sont formés pour intervenir dans diverses situations.

Les missions de l'ARB

1. **Assistance aux victimes de la route** : Les membres de l'ARB prodiguent les premiers secours jusqu'à l'arrivée des équipes professionnelles, garantissant ainsi une aide précieuse et rapide.
2. **Balises et sécurisation** : Avec du matériel spécialisé, ils sécurisent les lieux d'accidents pour minimiser les risques.
3. **Soutien aux services de secours** : En collaborant étroitement avec les services d'urgence, l'ARB offre un soutien supplémentaire.
4. **Soutien aux convois et à la circulation** : L'ARB intervient pour faciliter la circulation lors de convois exceptionnels ou d'événements, assurant ainsi une fluidité et une sécurité maximales.
5. **Assistance aux sinistrés** : L'ARB est à la disposition de la population lors de catastrophes naturelles, inondations, chutes d'arbres.

Un modèle de dévouement au service de tous

ANTONY HAMOUD a transformé une épreuve personnelle en une mission de vie au service des autres. Son engagement pour notre communauté ne se limite pas à son rôle de secouriste il est également un exemple inspirant de résilience et de solidarité. À travers l'ARB, il a su fédérer une équipe de bénévoles partageant sa passion et son dévouement, apportant une aide précieuse et souvent vitale à ceux qui en ont besoin.

Pour rejoindre l'association, vous pouvez contacter ANTONY à l'adresse suivante : mrhamoudantony@hotmail.com.

État Civil

Mariage

Mme MILLOT Sylvie et M. LONGREE Damien 11 mai 2024
Mme DOS SANTOS Vanessa et M. HUMBLLOT Guillian 11 mai 2024



PACS

Mme Marion QUESNE et M. RICHARD Pierre 12 juin 2024
Mme Elodie SECHET et M. NANTIER Garry 15 juin 2024



Décès

DA ASSUNCAO Veuve PEREIRA DA SILVA Adélaïde 31 mars 2024 à Juvisy sur Orge

Urbanisme

Déclarations préalables



Nom	Adresse	Projet
GALLOU Jordan	9 bis rue du Centre	Remplacement menuiseries
DEBULY Claude	4 Grande rue	Réfection toiture
CAUDRON Charles	6 rue des Sablons	Clôture
MOSER Robert	4 rue du Centre	Modification d'un auvent
ROCHA Elodie	19 rue de la Libération	Clôture+Place de jour+Création accès sous-sol
ROUGIER VIRON Diane	6 rue du Verger	Remplacement des volets
LOMBARD Laurent	5 rue du centre	Réfection toiture
BOUTET Bruno	4 chemin de la Margaille	Clôture
ENR COMBLE ECO	5 impasse des Cerisiers	Pose panneaux photovoltaïque

Permis de construire

Nom	Adresse	Projet
PONCEL Sébastien	3 bis rue Sainte Barbe	Aménagement des combles

Benne à encombrants

Une benne à encombrants sera mise à la disposition des Boissillons au service technique :

Le 21 Septembre 9h-12h / 14h-16h

Le 23 Novembre 9h-11h30

À noter sur vos tablettes !

(Un justificatif de domicile peut vous être demandé)



Agenda

12 Juillet :	Concert CCEJR 'le Bel été' – 20h30 salle des fêtes.
14 Juillet :	Commémoration du 14 Juillet – 10h30.
30 Aout - 1 ^{er} Sept. :	30 ans Au Sud du Nord (voir le flyer joint).
21 Septembre :	Journée de l'environnement & Repar'day - 10h-17h.
30 sept. au 6 oct. :	Semaine Bleue sur le thème du cinéma.
16 Novembre :	Théâtre - Le drôle de Noel de Madame SCROOGE – 16h Salle des fêtes.
7 & 8 Décembre :	Salon des Arts – Salle des fêtes.
14 Décembre :	Gospel à l'église de BOISSY LE CUTTÉ.



Directrice de la Publication : SYLVIE SECHET. Comité de rédaction : JÜRGEN ALLEAUME, CATHERINE DUMAZERT, JEAN-MICHEL DUMAZERT, KARINE LANIAU, SYLVIE SECHET, XAVIER SEVERE, MONIQUE ZAMPERLINI